



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

**Concours : CAPLP EXTERNE ET CAFEP
TROISIEME CONCOURS DU CAPLP et CAFEP**

Section : BIOTECHNOLOGIES

Option : SANTE ENVIRONNEMENT

Session 2023

Rapport de jury présenté par : Caroline BONNEFOY – Présidente de jury
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Sommaire

1- Avant-propos	Page 3
2- Renseignements statistiques	Page 5
3- Epreuve d'admissibilité – Epreuve disciplinaire	Page 9
4- Epreuve d'admissibilité – Epreuve disciplinaire appliquée	Page 12
5- Epreuve de Leçon	Page 15
6- Epreuve d'entretien	Page 21
7- Conclusion	Page 23

Avant-Propos

La session 2023 du CAPLP BSE s'inscrit dans le cadre des épreuves concours de **l'arrêté CAPLP du 25 janvier 2021** (NOR : MENH 2033187A). La définition des épreuves intègre le renforcement de l'évaluation des compétences professionnelles liées au métier d'enseignant :

- Prise en compte d'une approche didactique et pédagogique dès les épreuves d'admissibilité,
- Approche résolument professionnelle pour les deux épreuves d'admission.

Les coefficients associés aux épreuves d'admission (épreuve de leçon coefficient 5, épreuve d'entretien coefficient 3), valant le double des 2 épreuves d'admissibilité chacune, coefficient 2 pour le concours externe), il est évident qu'elles occupent une place essentielle pour le classement final.

Il convient cependant de rappeler que la prise en compte des compétences professionnelles est ancrée dans la mobilisation des connaissances : celles-ci sont obligatoirement évaluées car elles sont inscrites dans les compétences disciplinaires professionnelles. Le jury, attend de chaque candidat qu'il fasse la preuve de sa culture scientifique et technologique dans les domaines de la biotechnologie appliquée à la santé et à l'environnement.

Le CAPLP BSE a pour vocation de recruter des professeurs certifiés aptes à enseigner au lycée professionnel, dans une spécialité dont les champs sont très variés, et donc de nombreux diplômes.

L'ensemble des aptitudes ci-dessous doivent donc être évaluées simultanément ou de manière complémentaire dans ce concours :

- L'aptitude à former lors de la mise en œuvre d'activités professionnelles sur plateaux techniques dans le respect des bonnes pratiques.
- Une expertise professionnelle particulièrement attendue dans le troisième concours où les candidats répondent à l'exigence d'avoir travaillé dans le secteur de la prothèse dentaire en entreprise privée pendant 5 ans au moins, mais également requise pour le concours externe.
- Les plateaux techniques divers correspondant aux différents diplômes, sont donc mobilisés pour la première épreuve d'admission du concours : une forte capacité d'adaptation est attendue, notamment lors de l'investigation, les candidats ne pouvant avoir exercé dans l'ensemble des secteurs visés par les diplômes.

Pour le CAPLP BSE **externe** près les épreuves d'admissibilité, sur 513 candidats inscrits, 205 candidats présents et non éliminés 145 candidats ont été déclarés admissibles au CAPLP pour 180 postes, avec une barre d'admissibilité à /20 et une moyenne des admissibles de 11,23 /20 et de 10, 20 /20 pour les deux épreuves d'admissibilité, respectivement.

Les résultats des candidats admissibles sont très hétérogènes la meilleure note atteignant quasiment 17/20 pour les deux épreuves d'admissibilité. Cela se confirme aux épreuves d'admission, Sur les 127 candidats qui se sont présentés aux épreuves orales, 5 ont été admis avec une moyenne de 11,16 aux épreuves. La moyenne des admis est de 12,36/20, moyenne très honorable et 15,78/20 pour le candidat classé premier. Ces moyennes montrent le niveau satisfaisant atteint par les candidats reçus à ce concours.

À chacune des épreuves du concours, le jury, outre les connaissances scientifiques et professionnelles, apprécie la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à viser, dans le cadre de son enseignement, que chaque élève soit dans les meilleures conditions pour l'apprentissages des concepts et des savoir-faire, selon ses besoins.

Le jury évalue donc comment le candidat se représente les conditions d'exercice du métier, dans un contexte temporel et spatial définis, pour un public identifié avec ses particularités. Il doit connaître et avoir compris les enjeux des différentes composantes du système éducatif (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire) ainsi que ceux des valeurs éducatives portées par l'institution, en particulier les valeurs de la République.

Pour l'épreuve d'admissibilité, l'arrêté du 25 janvier 2021, repositionne clairement les attendus. La définition de l'épreuve disciplinaire appliquée explicite en effet que l'épreuve permet de vérifier l'aptitude du candidat à « construire une séquence pédagogique » dans la discipline de recrutement.

Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013.

En préalable des épreuves d'admissions qui se sont déroulées sur deux journées pour chaque vague, le jury a reçu les candidats afin d'effectuer une brève présentation des épreuves et de leur organisation. Ce moment a permis au directoire d'apporter quelques conseils aux candidats.

Renseignements statistiques

CAPLP Externe

Les notes et moyennes indiquées sont sur 20 :

Nombre de candidats inscrit(e)s	513	
Nombre de candidat(e)s présents et non éliminés	205	
Nombre de candidat(e)s admissibles	145	
Nombre de candidat(e)s présents aux épreuves d'admission	127	
Nombre de candidat(e)s proposés pour l'admission	100	
Nombre de postes	180	
Barre d'admissibilité	07,00	
Barre d'admission	08,11	
Epreuves d'admissibilité	Epreuve disciplinaire	Epreuve disciplinaire appliquée
Meilleure note	16,90	16,81
Moyenne des candidat(e)s admissibles	11,23	10,12
Moyenne des candidats présents	09,59	08,82
Epreuves d'admission	Leçon	Entretien
Meilleure note	20,00	20,00
Moyenne des candidat(e)s admis	12,76	13,41
Moyenne des candidats présents	10,75	11,93
Ensemble du concours		
Moyenne des présents - Admissibilité	10,03	
Moyenne la plus élevée - Admissibilité	15,78	
Moyennes des candidat(e) admis	12,36	
Meilleure moyenne	18,12	

CAFEP-CAPLP

Les notes et moyennes indiquées sont sur 20 :

Nombre de candidats inscrit(e)s	117	
Nombre de candidat(e)s présents et non éliminés	56	
Nombre de candidat(e)s admissibles	39	
Nombre de candidat(e)s présents aux épreuves d'admission	36	
Nombre de candidat(e)s proposés pour l'admission	17	
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire	1	
Nombre de postes	17	
Barre d'admissibilité	08,20	
Barre d'admission	11,99	
Barre d'admission Liste complémentaire	11,63	
Epreuves d'admissibilité	Epreuve disciplinaire	Epreuve disciplinaire appliquée
Meilleure note	16,25	14,25
Moyenne des candidat(e)s admissibles	10,68	10,05
Moyenne des candidats présents	09,40	08,88
Epreuves d'admission	Leçon	Entretien
Meilleure note	19,70	20,00
Moyenne des candidat(e)s admis	16,04	14,33
Moyenne des candidats présents	11,68	12,44
Ensemble du concours		
Moyenne des présents – Admissibilité	08,90	
Moyenne la plus élevée – Admissibilité	14,16	
Moyennes des candidat(e) admis	13,76	
Meilleure moyenne	17,08	

Troisième concours CAPLP

Les notes et moyennes indiquées sont sur 20 :

Nombre de candidats inscrit(e)s	158	
Nombre de candidat(e)s présents et non éliminés	44	
Nombre de candidat(e)s admissibles	22	
Nombre de candidat(e)s présents aux épreuves d'admission	20	
Nombre de candidat(e)s proposés pour l'admission	10	
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire	1	
Nombre de postes	10	
Barre d'admissibilité	08,31	
Barre d'admission	09,23	
Barre d'admission Liste complémentaire	09,15	
Epreuves d'admissibilité	Epreuve disciplinaire	
Meilleure note	15,64	
Moyenne des candidat(e)s admissibles	10,21	
Moyenne des candidats présents	07,68	
Epreuves d'admission	Leçon	Entretien
Meilleure note	18,20	20,00
Moyenne des candidat(e)s admis	11,69	13,91
Moyenne des candidats présents	09,19	09,80
Ensemble du concours		
Moyennes des candidat(e) admis	12,20	
Meilleure moyenne	17,75	

Troisième concours CAFEP

Les notes et moyennes indiquées sont sur 20 :

Nombre de candidats inscrit(e)s	28	
Nombre de candidat(e)s présents et non éliminés	12	
Nombre de candidat(e)s admissibles	5	
Nombre de candidat(e)s présents aux épreuves d'admission	4	
Nombre de candidat(e)s proposés pour l'admission	2	
Nombre de postes	2	
Barre d'admissibilité	10,60	
Barre d'admission	09,96	
Epreuves d'admissibilité	Epreuve disciplinaire	
Meilleure note	14,17	
Moyenne des candidat(e)s admissibles	12,49	
Moyenne des candidats présents	09,42	
Epreuves d'admission	Leçon	Entretien
Meilleure note	14,08	16,00
Moyenne des candidat(e)s admis	08,94	16,00
Moyenne des candidats présents	06,67	14,25
Ensemble du concours		
Moyennes des candidat(e) admis	11,71	
Meilleure moyenne	13,45	

Première épreuve : épreuve disciplinaire

Durée: cinq heures. Coefficient 2

1- Définition de l'épreuve (Arrêté du 25 janvier 2021)

L'épreuve a pour objectif de vérifier, dans l'option choisie, que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré, argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de la spécialité. Selon le cas, le sujet pourra être élargi aux dimensions sociétales, à l'histoire des sciences ou à tout autre domaine en lien avec les disciplines alimentant les champs de la spécialité.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2 - Commentaires du jury

L'épreuve permet d'évaluer la capacité du candidat à mettre en œuvre des compétences en s'appuyant sur des connaissances scientifiques et techniques, de niveau Master pour répondre à une «problématique» soulevée par un fait scientifique, une évolution technique, une question sociétale ou de santé publique.

Le choix du thème est déterminé par le programme du concours qui recouvre les enseignements assurés par un PLP Biotechnologies Santé Environnement.

Le questionnement, articulé autour d'une problématique identifiable, sert de fil conducteur et permet au candidat des développements et des synthèses. Il conduit ce dernier à mobiliser ses connaissances notamment dans les domaines de la biologie cellulaire, la physiologie humaine, la nutrition, la biochimie, la microbiologie, la sécurité sanitaire, l'hygiène, les sciences et technologies de l'environnement... relevant des enseignements assurés par le PLP Biotechnologies Santé Environnement.

Les documents fournis peuvent être : des publications scientifiques, des résultats d'expériences ou d'enquêtes, des protocoles, des textes réglementaires, etc.

Les questions posées permettent d'évaluer les compétences suivantes (une même compétence pouvant être évaluée par plusieurs questions) :

- la mobilisation des connaissances ;
- l'exploitation et l'analyse des documents ;
- la pertinence de l'argumentation ;
- la qualité de la synthèse élaborée ;
- les qualités rédactionnelles et la structuration de la composition ;
- la rigueur du vocabulaire scientifique utilisé.

Le jury fait les remarques générales suivantes :

Le jury a apprécié la capacité des candidats à mettre en lien les différentes annexes dans le but de guider leur argumentation. Il conseille de consacrer un temps suffisant à l'étude de ces annexes pour comprendre l'articulation entre celles-ci et les trois questions du sujet.

Ces dernières peuvent d'une part guider les candidats dans leur argumentaire et d'autre part leur permettre de structurer leur composition.

La mise en évidence d'une problématique pertinente est nécessaire pour appréhender le sujet dans sa globalité et y répondre.

Cette épreuve E1 est avant tout scientifique. Les candidats doivent développer des connaissances d'un niveau Master pour répondre aux exigences du concours et les mobiliser afin d'exploiter les annexes de façon approfondie. Le jury recommande aux candidats d'élaborer des schémas et des tableaux pour synthétiser leurs réponses.

Une lecture fine et complète du sujet (questions et annexes) est indispensable afin d'éviter le hors sujet, la réponse doit être élaborée en fonction des termes de l'énoncé

De même, le jury rappelle que le verbiage est superflu. Les banalités énoncées, parfois sans preuve scientifique, sont inutiles, chronophages et desservent les candidats.

Le jury fait les remarques suivantes concernant les compétences évaluées :

➤ La mobilisation des connaissances à bon escient

Le jury conseille au candidat de cibler les connaissances nécessaires à l'étude du sujet.

Il recommande également d'approfondir les connaissances scientifiques élémentaires.

Question 1 : **Q 1** : « Expliquer les mécanismes de la vision : de l'anatomie de l'oeil jusqu'à la transduction de la lumière au niveau des photorécepteurs. »

Le jury attendait une présentation pertinente et suffisante de l'anatomie de l'oeil notamment à l'aide de schémas et en décrivant le rôle de chaque élément. Le mécanisme de transduction de la lumière ne devait pas être une paraphrase des annexes. Elles devaient être exploitées et enrichies par des connaissances de niveau Master.

➤ L'exploitation et l'analyse des documents

Le jury a constaté une exploitation superficielle des annexes et un manque d'analyse.

L'exploitation des annexes ne doit pas se limiter à **une retranscription descriptive et linéaire du document**. Il est attendu des candidats une organisation personnelle et cohérente des informations extraites des annexes, ainsi qu'une analyse transversale.

Les annexes sont le support de la réflexion et les candidats doivent y faire référence tout en mobilisant leurs propres connaissances scientifiques. Ils se les approprient et les mettent en relation pour présenter sous forme de tableaux ou de schémas leur analyse synthétique. L'utilisation d'outils d'organisation des idées était attendue.

Q 2 : Décrire la DMLA exsudative et analyser l'impact de certains facteurs sur le développement de la maladie.

Le jury attendait une présentation structurée de la DMLA s'appuyant sur l'analyse et l'exploitation détaillée des annexes. Celles-ci devaient permettre entre autre d'aborder l'origine multifactorielle de la maladie, les symptômes et l'évolution de la maladie ainsi que les différentes méthodes de dépistage, bien souvent non abordées dans les copies.

Question 3 : « **Préciser le mode d'action du traitement par des anticorps anti VEGF et argumenter la prédominance de ce traitement dans la prise en charge de la DMLA exsudative.** »

Le jury attendait une description détaillée des différents traitements proposés dans les annexes et leur confrontation précise et ordonnée (exploitation des données chiffrées). Ceci afin de dégager une interprétation et une conclusion pertinente.

➤ La pertinence de l'argumentation

Les candidats sont valorisés lorsqu'ils mènent une réelle démarche scientifique : sélection des données essentielles dans les documents en annexe, interprétation et conclusion argumentée ...

➤ La qualité de la synthèse élaborée

Il est attendu des candidats un raisonnement logique et structuré ciblant les informations essentielles dans le but de proposer des conclusions claires et pertinentes.

Pour répondre aux trois questions, des schémas pertinents, soignés, légendés et titrés, des tableaux, permettant d'organiser les idées ainsi que des paragraphes structurés étaient attendus.

Les candidats ne devaient pas se limiter à paraphraser les documents.

➤ Les qualités rédactionnelles et la structuration de la copie

Une introduction générale et une conclusion générale sont nécessaires, elles doivent être concises et pertinentes. En introduction, le jury attendait des candidats une contextualisation du sujet, une problématique cohérente et l'annonce claire d'un plan.

Le développement doit être structuré en paragraphes et suivre le plan annoncé dans l'introduction.

Des phrases de transition sont attendues entre les différentes parties.

La gestion du temps doit permettre de traiter de façon équilibrée toutes les parties du sujet.

Le métier d'enseignant exige une syntaxe claire et explicite, un niveau de langage exigeant, une bonne lisibilité notamment grâce à une orthographe de qualité. A ces conditions le lecteur pourra suivre la logique de sa pensée et y retrouver les compétences d'explicitation, la réelle volonté de transmettre indispensable pour un futur enseignant.

➤ La rigueur du vocabulaire utilisé

Le jury attend des candidats l'usage d'un vocabulaire scientifique adapté au niveau attendu (niveau Master) et utilisé à bon escient.

Deuxième épreuve : Épreuve écrite disciplinaire appliquée

Durée : 5 heures ; coefficient 2.

1 – Définition de l'épreuve (Arrêté du 25 janvier 2021)

L'épreuve place le candidat en situation de produire une analyse critique de documents puis de construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury et spécifique à l'option choisie.

Elle permet de vérifier l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à conduire une analyse du dossier fourni et à proposer une séquence pédagogique en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de mise en œuvre et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, économiques, éthiques, écologiques, sociétaux, etc.

La séquence pédagogique s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2 - Commentaires du jury

Le jury rappelle que l'épreuve a pour objectif de vérifier l'aptitude du candidat :

- à exploiter et synthétiser un ensemble documentaire ;
- à conduire une analyse critique de documents technologiques ;
- à concevoir une séquence pédagogique en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, économiques, éthiques, écologiques...

Par ailleurs, les candidats doivent maîtriser les connaissances relatives au programme du concours (BOEN n°7 du 08/07/2010).

Le choix du thème est déterminé par le programme du concours qui recouvre ceux des enseignements assurés par un PLP Biotechnologies Santé Environnement.

Le sujet comprend un dossier scientifique et technique constitué de documents professionnels actualisés exploitables relatifs à une problématique d'actualité, à l'hygiène, à l'aménagement de l'habitation et de locaux collectifs, à l'équipement, à un système en collectivité (cuisine, circuits du linge, protocole), à un système de nettoyage, d'assainissement, de collecte des déchets, d'organisation dans la prévention des accidents professionnels... Les documents peuvent aussi concerner la fabrication et la distribution alimentaire, des éléments de cahier des charges de fabrication ou de contrôle de qualité, des notices de produits, de matériels, des textes législatifs et réglementaires...

Le questionnement conduit le candidat à exploiter ces documents pour en dégager une problématique, à analyser les données tout en mobilisant ses connaissances sur le sujet et à argumenter ses propos. Il amène le candidat à proposer une séquence pédagogique parmi les enseignements assurés par le PLP Biotechnologies Santé Environnement, et à développer une ou plusieurs activités ainsi que le support d'évaluation envisagé. Le questionnement cible le niveau d'enseignement dans une filière donnée, propose un (ou des) extrait(s) du (des) référentiel(s).

Les questions posées permettent d'évaluer les compétences suivantes :

- l'exploitation et la synthèse d'un ensemble de documents ;
- l'analyse critique de solutions et de documents technologiques ;
- l'argumentation : la mobilisation de connaissances de niveau Master ;
- la proposition d'une séquence pédagogique en lien avec le cahier des charges ;
- la qualité de la rédaction et la structuration de la composition ;
- la rigueur et les définitions du vocabulaire scientifique et technique utilisé.

Le jury fait les remarques générales suivantes :

L'appropriation du sujet

Une lecture approfondie du sujet et de l'ensemble des annexes est indispensable avant de débiter la rédaction. Le jury a constaté qu'un certain nombre de candidats n'a pas intégré les accroches (contexte du sujet), l'ensemble des documents techniques et réglementaires, ce qui a limité la réflexion et la synthèse. Il conseille aux candidats

de faire une étude fine du dossier et de soigner son introduction incluant une problématique et un plan réfléchi afin de répondre aux questions du sujet.

La présentation d'une problématique

Le jury a constaté une absence de problématique contextualisée ciblée ou une problématique trop large. La mise en évidence d'une problématique pertinente est indispensable pour appréhender le sujet dans sa globalité et y répondre. Elle doit prendre appui sur les documents d'accroche, être déduite de l'ensemble des données du dossier fourni, identifiable, et servir de fil conducteur à la copie.

Le candidat devra apporter une réponse à cette problématique tout au long de sa copie.

Le jury rappelle qu'une problématique est formulée sous la forme interrogative.

Capacités d'analyse et de synthèse

Les candidats doivent développer des capacités d'analyse et de synthèse en mobilisant des connaissances d'un niveau master pour répondre aux exigences du concours.

Le jury recommande aux candidats d'élaborer des schémas, des cartes mentales et/ou des tableaux, ou tout autre outil, pour synthétiser les données présentées.

Le jury fait les remarques suivantes concernant les compétences évaluées :

- L'exploitation et la synthèse de l'ensemble documentaire

La totalité des annexes était à exploiter pour en extraire les données pertinentes et répondre aux questions. Il était attendu d'utiliser les annexes sans les paraphraser et/ou les énumérer et d'établir des liens entre les divers éléments de l'ensemble documentaire.

L'utilisation d'un outil approprié peut aider à la structuration de la synthèse des données, la forme étant laissée à l'appréciation du candidat.

- L'analyse critique de solutions et de documents technologiques et l'argumentation

Dans la définition de l'épreuve, il est indiqué que celle-ci « a pour objectif de vérifier la capacité du candidat à conduire une analyse du dossier » :

Le jury attendait une analyse de la situation contextuelle pour en extraire des constats, des adaptations réglementaires et une analyse comparative argumentée des solutions de traitement.

Le jury regrette le manque d'identification des avantages et des inconvénients afin de faciliter le choix d'une solution argumentée.

Cette analyse, pour être exhaustive, devait faire appel non seulement aux données du dossier technique mais également mobiliser des connaissances scientifiques et/ou techniques.

- La conception d'une séquence pédagogique

Le jury rappelle l'obligation de respecter le cahier des charges énoncé dans le sujet.

Pour construire une séquence pédagogique cohérente, le candidat doit être capable d'exploiter un référentiel et de maîtriser les concepts pédagogiques de base (compétences, capacités, objectifs, critères et indicateurs d'évaluations...)

Le jury attendait une séquence pédagogique proposant une articulation cohérente entre les savoirs associés et techniques professionnelles inhérentes au baccalauréat professionnel Hygiène Propreté Stérilisation.

Le jury regrette le manque de réinvestissement des données du dossier scientifique et technique dans la séquence.

Il était attendu une ou plusieurs activités développée(s) avec une formulation des consignes claires et conformes au référentiel (issues d'une taxonomie comme celle de Bloom) afin d'atteindre les objectifs fixés.

La production par le candidat d'une fiche de déroulé de séance n'était pas demandée dans le cahier des charges.

Le jury regrette le manque d'un support d'évaluation avec des critères ainsi que le document professeur dans lequel figurent les productions élèves attendues. Il était attendu une argumentation des choix pédagogiques des candidats.

- La qualité de la rédaction, la structuration de la composition et la rigueur du vocabulaire.

Le jury regrette un manque de qualité rédactionnelle. Le jury regrette parfois une absence ou une structuration incomplète de la copie (absence d'introduction et/ou de transition et/ou de conclusion).

Il déplore une orthographe, une grammaire, une syntaxe et une lisibilité qui ne répondent pas aux exigences de l'épreuve et au métier d'enseignant (cf. BOEN n° 13 du 26/03/2015 : Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation : compétence 7 : Maîtriser la langue française à des fins de communication et Compétences communes à tous les professeurs : P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement).

Le devoir nécessite une introduction, des transitions entre les questions et une conclusion :

- l'introduction situe le sujet dans son contexte actuel, définit les termes clés, annonce une problématique en lien avec le contexte du sujet et un plan ;

- la construction du devoir met en évidence les différentes questions numérotées en conservant une structure logique et ordonnée du sujet ;

- la conclusion ne doit pas se limiter à une reprise des points abordés dans le sujet mais doit proposer un élargissement avec des pistes de réflexion sur les enjeux écologiques et économiques.

Il est important que le candidat étudie les questions posées et porte une attention particulière aux verbes d'action lui indiquant ce que le jury attend (exemple : « analyser... » suppose de la part du candidat une maîtrise de la capacité à analyser c'est-à-dire de décomposer un tout en ses éléments de manière à le définir, le classer, le comprendre, mettre en relation les éléments les uns par rapport aux autres, etc.)

Il est impératif de respecter l'anonymat en veillant à ne pas utiliser des indicateurs d'identification (nom d'établissement, ville...)

Pour résumer, il est vivement recommandé de :

- structurer la copie ;
- utiliser des outils pertinents de synthèse et d'analyse ;
- réaliser les tableaux de façon continue sur une même page ;
- présenter des schémas soignés ;
- adopter une écriture lisible et aérée, sans ratures ;
- éviter les abréviations ;
- gérer son temps d'épreuve afin de traiter convenablement et équitablement toutes les questions.

Enfin, le métier d'enseignant exige une impartialité pour le traitement des élèves sous sa responsabilité et n'autorise pas les jugements subjectifs.

Epreuve de leçon – session 2023

1. Définition de l'épreuve (arrêté du 25 janvier 2021)

Durée des travaux pratiques : quatre heures.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum).

Coefficient : 5.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement.

Elle permet d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat **à concevoir et à animer une séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné**. Cette épreuve permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

La séance s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel. Elle prend appui sur les investigations, les analyses ou les productions effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques dans le cadre d'un environnement et d'activités techniques et/ou professionnels en lien avec la spécialité.

Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents techniques ou professionnels (protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, etc.) et des documents pédagogiques.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale puis lors de l'entretien, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats qui lui ont permis de construire sa séance d'enseignement, à expliquer ses choix didactique, pédagogique et éducatif ainsi que pour la mise en activité des élèves et la construction des savoirs.

L'entretien avec le jury peut également aborder, en relation avec le thème de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines, l'intérêt du travail en équipe, et plus généralement, la place de la discipline dans la formation de l'élève.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose des textes des programmes scolaires et des référentiels, et éventuellement d'autres documents.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2. Exemple de sujet

ÉPREUVE DE LEÇON

Coefficient 5 - durée 5 h

Sujet x

Vous devez concevoir et prévoir l'animation d'une séance de formation pour une classe de 1^{ère} année de CAP **Production et Service en Restaurations (rapide, collective, cafétéria)**.

L'objectif pédagogique de la séance est de « **portionner et dresser des portions individuelles de préparations culinaires froides pour une distribution en vente à emporter** ».

Cette séance prendra appui sur les investigations, les analyses ou les productions que vous aurez effectuées sur le plateau technique.

Préparation

Durée 4h

Pendant ce temps de préparation vous devrez :

- prendre connaissance du sujet et des ressources mises à disposition ;
- conduire des investigations, des analyses ou réaliser des productions sur le plateau technique ;
- remettre en état votre environnement de travail ;
- concevoir et proposer l'animation de la séance de formation ;
- préparer l'exposé.

Épreuve orale

Durée 1h

Exposé devant les membres du jury : 30 minutes

Entretien avec les membres du jury : 30 minutes

Vous disposez :

- des référentiels de formation ;
- de documents pédagogiques ;
- des documents techniques ;
- des matériels / produits / denrées / équipements communs au secteur d'activité ;
- des denrées / matériels / produits / équipements spécifiques au sujet :

*préparations culinaires froides,
assortiment de barquettes et de boîtes,
thermoscelleuses*

3. Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroule en plusieurs étapes et dans trois lieux différents :

Etape 1 En début d'épreuve, le candidat découvre et s'approprie le sujet en salle informatique,

Etape 2 Il réalise ensuite ses investigations sur un plateau technique.

Le candidat devra conduire des investigations, des manipulations, des analyses et/ou réaliser des productions. Le candidat pourra consulter des classeurs contenant des fiches techniques de matériels et de produits et divers protocoles.

Les activités réalisées devront obligatoirement être réinvesties par le candidat pour construire sa séance pédagogique en lien avec le sujet. Le jury observe les candidats pendant un temps donné afin de se rendre compte du contexte de l'activité et des investigations menées.

Le temps d'investigation n'a pas obligatoirement pour objet de réaliser une technique dans son intégralité. La maîtrise des techniques n'est pas évaluée, ni la production finale.

Une tablette numérique individuelle permet au candidat de photographier des éléments qu'il souhaite réinvestir dans son exposé, dans la limite donnée en début d'épreuve.

Etape 3 : De retour en salle informatique, il conçoit la séance d'enseignement et prévoit son animation. Il prépare également son exposé et l'entretien avec le jury.

Pour cela il dispose d'un ordinateur avec accès restreint à Internet et d'un espace numérique de travail personnel. Les référentiels et des ressources pédagogiques essentiellement issues de la recherche sont mis à disposition sur l'espace de travail.

Etape 4 : Exposé et entretien avec le jury

Le candidat a accès à son espace numérique de travail, il récupère ses productions et peut projeter sa séance

Durant les 30 minutes maximum d'exposé, le candidat présente son travail. Il peut s'appuyer sur ses notes.

Le jury interroge ensuite le candidat pendant 30 minutes maximum sur la séance et élargit les échanges sur le lycée professionnel et le métier d'enseignant en biotechnologies santé environnement.

L'épreuve de leçon consiste à placer le candidat en tant qu'enseignant en biotechnologies santé environnement préparant une séance pédagogique au sein d'une séquence de formation. Les investigations permettent d'identifier les atouts, contraintes, avantages, inconvénients des ressources mises à disposition afin de se projeter dans la construction d'une situation d'enseignement.

Le candidat conduit les investigations à sa convenance, à partir des denrées, des matériels, des produits et des équipements fournis. L'environnement mis à sa disposition est assimilé à une situation de recherche, point de départ de la démarche d'investigation. Le candidat mène sa réflexion sur la thématique à traiter en formulant et confrontant des hypothèses. Dans ce contexte, diverses actions sont possibles pendant cette phase pratique : démarche expérimentale, tâtonnement expérimental, analyse documentaire, comparaison de techniques, d'utilisation des matériels, de produits. Les résultats obtenus et les choix réalisés doivent être présentés au jury et réinvestis dans la conception de la séance de formation attendue.

L'aménagement du plateau technique et les ressources mises à disposition ont été pensés de manière à susciter l'intérêt et la curiosité du candidat, lui suggérer des choix de manipulations, d'expérimentations, de recherches, d'analyses, ... sans jamais les prescrire.

4. Commentaires du jury

Le jury rappelle que l'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à **concevoir et à animer** une **séance d'enseignement** à partir d'un **objectif pédagogique** imposé et d'un **niveau de classe** donné.

La séance de formation s'inscrit dans les programmes du lycée professionnel et dans le champ de compétences du PLP biotechnologies option santé environnement.

4.1. Préparation à l'épreuve

Pour se préparer à l'épreuve de leçon, il est conseillé au candidat de :

- se familiariser avec l'utilisation des référentiels des diplômes relevant du champ de la spécialité du professeur de lycée professionnel en biotechnologies option santé environnement ainsi que des guides d'accompagnement pédagogiques (Éduscol, sites académiques disciplinaires) ;
- repérer la diversité des enseignements dispensés par le PLP biotechnologies option santé environnement et l'articulation de ceux-ci avec les autres disciplines générales et/ou professionnelles (français, mathématiques, arts appliqués, sciences et techniques médico-sociales ...) ;
- s'informer sur les évolutions de la voie professionnelle ;
- s'informer sur les rénovations de diplômes relevant du champ d'enseignement du professeur de biotechnologies santé environnement ;
- s'approprier la démarche d'investigation : hypothèse, expérimentation, conclusion ;
- appréhender les différentes modalités d'évaluation en lycée professionnel ;
- s'informer sur les finalités et l'organisation des PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) et sur les entreprises ou structures d'accueil des élèves ;
- s'informer sur les divers parcours éducatifs des élèves dans la voie professionnelle (santé, avenir, citoyen, éducatif et culturel, développement durable...) ;
- assister à des séances pédagogiques incluant des techniques professionnelles dans différents diplômes de niveaux 3 et 4 ;
- s'informer sur le fonctionnement du lycée professionnel en rencontrant des professeurs et des directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, en visitant des locaux et des plateaux techniques.

Plus généralement, le candidat doit prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (cf. arrêté du 1er juillet 2013). Une connaissance des démarches méthodologiques, de la didactique de la discipline ainsi que des modalités de conception de séquences et séances pédagogiques et d'évaluation sont attendues. Le candidat doit s'approprier le vocabulaire pédagogique et actualiser ses connaissances techniques, scientifiques et professionnelles.

4.2. Attentes du jury

4.2.1. Concernant le sujet

Le jury attend :

- une lecture attentive et rigoureuse du sujet dans son intégralité, en particulier le repérage du niveau de classe demandé ainsi que l'objectif à atteindre pour les élèves ;
- la mise en œuvre d'une démarche d'investigation en lien avec le référentiel et la réalité du métier préparé ;
- une exploitation des investigations dans la séance en lien avec l'objectif imposé ;
- la présentation d'une séance structurée avec des activités pédagogiques concrètes, cohérentes avec l'objectif, et adaptés au niveau des élèves ;
- une justification de l'organisation pédagogique de la séance et des choix d'animation ;
- une pertinence dans les choix réalisés, leur exploitation systématique et l'argumentation associée.

4.2.2. Concernant la démarche d'investigation

Le jury attend :

- le port d'une tenue professionnelle adaptée (complète, propre et repassée) ;
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- la mise en œuvre d'une démarche d'investigation en lien avec le sujet et son analyse ;
- une investigation s'appuyant sur les ressources documentaires, les matériels, les produits et les équipements disponibles sur le plateau technique ;
- le choix des photographies adapté aux activités proposées dans la séance ;
- une utilisation réfléchie des supports mis à disposition (Internet, référentiels et/ou programmes scolaires) ;

Lors de cette phase préparatoire, **les candidats ne doivent pas communiquer entre eux (notamment lors des temps de transfert vers les plateaux techniques), n'ont pas accès aux réseaux sociaux, à la messagerie personnelle, aux espaces de stockage.**

L'utilisation du téléphone ou tout objet connecté est interdite.

Le plagiat de contenu est répréhensible.

Une attitude respectueuse vis-à-vis des autres candidats, des personnels ressources et du jury est attendue.

4.2.3. Concernant l'exposé et l'entretien

D'une façon générale, le jury attend :

- une tenue vestimentaire correcte ;
- une posture professionnelle, une expression et un vocabulaire appropriés à la fonction d'enseignant (*s'abstenir d'utiliser un vocabulaire familier, de montrer une attitude désinvolte ou des signes d'agacement.*)
- le respect de la neutralité et du principe de laïcité ;
- une bonne maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral ;
- une bonne qualité d'élocution et d'intonation ;
- une connaissance de tous les domaines d'intervention du professeur de biotechnologies option santé environnement.

Plus spécifiquement, le jury attend :

☞ Pendant l'exposé

- Le respect de l'anonymat par le candidat ;
- le respect du temps d'exposé de 30 minutes maximum ;
- un exposé logique et structuré ;
- une appropriation des référentiels : structuration, répartition des enseignements, limites de compétences, conditions d'évaluation ... ;
- la présentation du diplôme ciblé dans le sujet ;
- la conception d'une séance qui répond au sujet : diplôme, niveau d'enseignement (et option éventuellement), objectif.
- La présentation des investigations et le réinvestissement des données recueillies dans la séance ;
- la présentation d'une séance qui s'intègre dans une séquence et un projet global de formation ;
- la mise en œuvre d'une séance prenant appui, sur une situation professionnelle éventuellement intégrée dans un contexte professionnel, centrée sur des compétences du référentiel incluant obligatoirement celle(s) induites par le sujet ;
- une cohérence entre le sujet, la séance, la séquence, les objectifs et les compétences ;
- une formulation d'objectifs réalisables, évaluables, adaptés à la séance et à sa durée ;
- une identification claire des savoirs associés, savoir-faire et savoir-être permettant le développement des compétences visées ;
- la maîtrise du vocabulaire pédagogique, professionnel, scientifique et technique ;
- des propositions d'activités-élèves concrètes et réalistes dans le temps et dans l'espace ;
- une connaissance des modes d'animation et des différents types d'organisation pour gérer la classe ;

- une prise en compte de l'interdisciplinarité dans la mise en œuvre de la séance ;
- un usage adapté des compétences psychosociales dans la séance pédagogique ;
- une mise en œuvre des éléments des parcours éducatifs adaptée à la formation des élèves ;
- une indication des sources des documents utilisés ;
- la maîtrise du matériel informatique et d'Internet pour construire le support de son exposé (capacités à manipuler aisément les ENT, les tablettes, les copies de fichiers...).

☞ Pendant l'entretien

- une bonne qualité d'écoute et de réactivité ;
 - un échange constructif et argumentatif ;
 - Une posture réflexive ;
 - la capacité à justifier et à argumenter les choix effectués ;
 - des réponses claires et concises aux questions posées.
- Le candidat doit appréhender le questionnement comme une possibilité lui permettant de compléter l'exposé et non comme une remise en question systématique des propositions qu'il a faites.

Seconde épreuve : Epreuve d'entretien

1. Définition de l'épreuve

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte **une première partie d'une durée de quinze minutes** débutant par une présentation d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat, des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours, en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

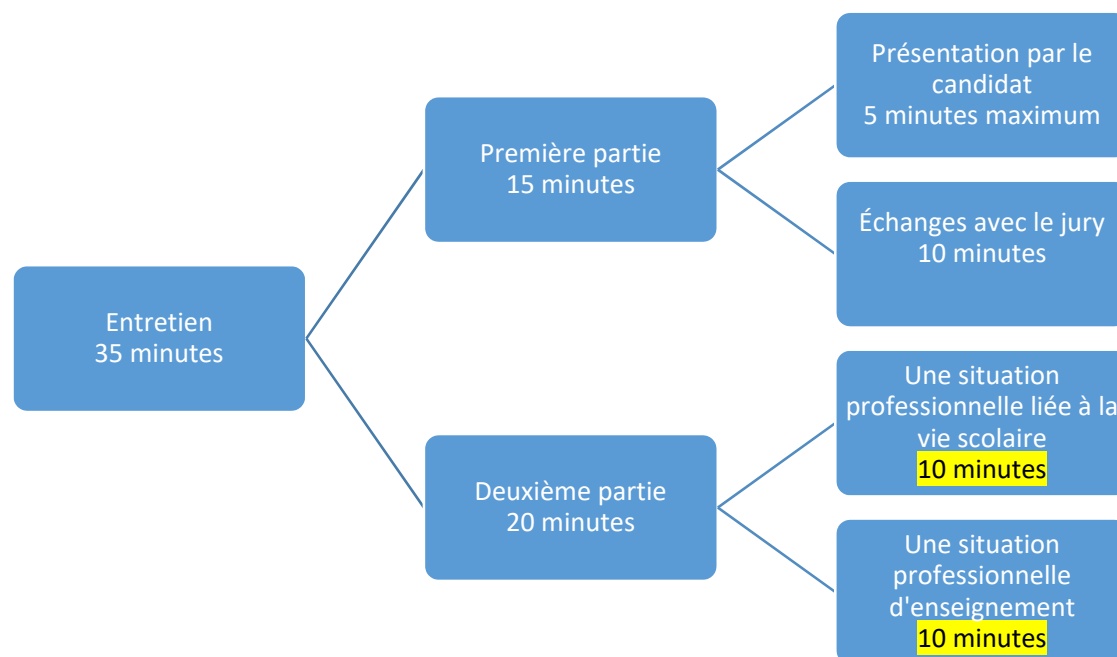
- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes ; coefficient 3

Indications aux candidats :

Cette épreuve s'appuie sur une fiche individuelle transmise par le candidat. Elle se déroule de la façon suivante :



1° partie : présentation du parcours 15 minutes Le candidat présente durant 5 minutes maximum son parcours et ses motivations pour le métier de professeur de lycée professionnel. Cette présentation donne ensuite lieu à un échange avec le jury.	
Exposé	Le jury attend une exploitation du parcours professionnel avec un transfert des acquis vers les disciplines qui relèvent de la responsabilité de professeur de Biotechnologies santé environnement, en faisant le lien avec les compétences du métier de professeur en lycée professionnel. Un exposé structuré, clair utilisant un vocabulaire professionnel et pédagogique adapté a été apprécié. Le jury attend une posture propice à une situation d'entretien et d'échange.
Entretien	Le jury attend du candidat une écoute et une réactivité pertinente à son questionnement, afin d'attester d'une posture appropriée au regard de l'exercice du métier, d'une connaissance de la voie professionnelle et des champs d'intervention du PLP biotechnologies Santé Environnement.
2° partie : étude des mises en situation professionnelle (20 minutes) Les deux situations proposées par le jury, s'inspirent de situations réelles qui permettent d'apprécier la prise en compte par le candidat des : • valeurs de la République, • droits et obligations des fonctionnaires, • exigences et fonctionnement du service public d'éducation.	
Mise en situation d'enseignement et de vie scolaire	Le jury attend du candidat qu'il dégage la problématique de chaque situation, l'analyse et apporte des solutions adaptées s'appuyant sur les valeurs de la République à véhiculer au sein de l'institution. La pertinence et l'argumentation des réponses apportées ont été appréciées, en s'appuyant sur les textes institutionnels. Le jury attend une écoute active et une réelle réactivité par rapport aux questions posées. Durant cette partie, le candidat doit faire preuve d'une posture appropriée au regard de l'exercice du métier d'enseignant, agent de la fonction publique.
Pistes d'amélioration Le jury conseille aux candidats de : – adopter une posture adaptée à une entrée dans un métier de la fonction publique d'Etat ; – établir des liens entre le métier envisagé et les expériences antérieures ; – montrer les réinvestissements possibles des compétences acquises dans le cadre de son parcours au regard du métier visé ; – s'approprier les éléments institutionnels liés à l'exercice du métier de professeur de lycée professionnel ; – analyser de manière approfondie les deux situations en lien avec les valeurs et principes juridiques mis en jeu ; – proposer des actions pertinentes dans le cadre des missions de l'enseignant ; – argumenter les pistes de solutions envisagées.	

Pour ces deux parties, le jury attend une connaissance du système éducatif, notamment de la voie professionnelle, un niveau de langage approprié, l'utilisation et la maîtrise suffisante du vocabulaire professionnel. De plus, le candidat est engagé à envisager d'autres situations que celles qu'il a connues ou observées et à s'interroger pour produire les éléments mettant en évidence une posture adaptée.

Lors de l'épreuve d'entretien, le candidat, par son attitude, ses propos et sa réflexion rapide, doit montrer son appropriation des valeurs portées par le service de l'éducation tant dans sa classe, que dans les différents lieux situés au sein d'un établissement scolaire. Il doit connaître ses responsabilités en tant qu'enseignant et en tant que membre d'une communauté éducative.

Conclusion générale

Comme pour les concours des sessions précédentes, l'exigence d'une maîtrise des savoirs liés à la discipline est indispensable. L'est également la capacité à former au développement de certaines compétences et de faire acquérir ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent les élèves.

Les activités professionnelles, particularités de la voie professionnelle, contribuent à l'acquisition des concepts visés par les enseignements, y compris dans l'enseignement de PSE, en lien avec les enseignements professionnels.

La préparation d'un enseignement exige de recourir à des ressources, des données sous diverses formes dont les sources doivent être robustes et fiables, que l'enseignant doit ensuite utiliser en les adaptant, en les explicitant, en les articulant avec d'autres afin de les rendre accessibles et intéressantes, et visant des objectifs de formation. C'est ce travail qui est demandé aux candidats dans une des épreuves d'admissibilité, un travail sur des démarches d'enseignement construites et élaborées en vue d'atteindre des objectifs spécifiés pour la séquence à construire.

C'est également la didactique, qui fait l'objet de la première épreuve d'admission, qui vise la mise en situation professionnelle du candidat à l'échelle d'une séance d'enseignement. Ce travail de conception et d'utilisation de supports requiert bien sûr une pratique spécifique à un des enseignements professionnels visés par le concours et une réflexion sur l'utilisation des investigations menées, des techniques abordées, des difficultés rencontrées lors de leur réalisation, lors de la transposition.

Il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des référentiels au cours de leur formation. Il ne peut pas être attendu non plus qu'ils aient acquis une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques. Tout du moins peut-on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils se soient interrogés sur la façon de concevoir une progression et une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation.

Cela doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction de compétences chez des élèves, quelques soient ses particularités cognitives. Les compétences disciplinaires, sont complétées par les compétences transversales indispensables à la formation complète d'un individu citoyen et futur professionnel.

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP Biotechnologies Santé Environnement pour la session 2023 et se réjouit de compter les lauréats parmi ses futurs collègues. La présidente souhaite bonne chance aux futurs candidats et les encourage à s'informer à l'aide des rapports de jury de l'ensemble des concours externes et troisième concours de CAPLP.

REMERCIEMENTS

Le directoire du jury tient à remercier monsieur Jean-Claude GERME proviseur, monsieur Laurent BERNOLE directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, et les professeurs ressources impliquées dans le déroulement de la partie professionnelle sur les plateaux techniques, du lycée Jean Jaurès à Carmaux pour l'accueil et l'aide efficace apportés lors de la première épreuve ainsi que tout le personnel administratif, pour l'accueil et l'aide efficace apportés tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans de très bonnes conditions

Le jury tient enfin à remercier Madame la gestionnaire des concours CAPLP BSE au ministère de l'éducation nationale pour sa disponibilité et son efficacité.